

ces : ils disent que si l'on vouloit regler la proportion des troupes de terre sur le pied de ce qui fut établi pour l'armement de mer par leur Traité du 3. de Mars 1678. l'Angleterre a dû fournir cinq contre trois ou deux contre un ; qu'ainsi si la Hollande a dû fournir 102. mille hommes, l'Angleterre en a dû fournir deux cens quatre mille ; ou que si l'on veut chercher cette proportion dans la diminution plutôt que dans l'augmentation des Troupes , les Hollandois ne devoient fournir que 20. mille hommes en Flandres dans le tems que la Reine y en entretenoit 40. mille.

De tous ces raisonnemens les Etats Généraux concluent qu'ils ont fourni plus que l'Angleterre aux Pais Bas , par proportion à la puissance de l'Etat ; que si la grande Bretagne a fourni plus qu'eux en Portugal & en Espagne, elle n'a fait que ce qu'elle devoit , pour compenser ce qu'elle n'avoit pas assez fourni en Flandres.

Pour ce qui regarde le *Traité de Barriere*, qui fait la matiere d'un des principaux griefs & des plaintes de la Chambre des Communes ; ceux qui ont dressé l'Apologie des Etats Généraux passent sur cet article *comme chat sur braise*, voici ce qu'on y répond.

„ L'adresse des Communes au sujet du  
„ Traité de Barriere, contient des propositions erronées ; mais on ne croit pas  
„ qu'il soit à propos d'entrer aujourd'hui  
„ dans cette discussion ; il faut s'en tenir à  
„ un Traité qui a été conclu & ratifié dans  
„ l'ordre requis &c.

III. Il est à présumer que la Chambre  
des